

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1842

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 18 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1842 modifiant le Règlement n° 1822 instaurant le Programme Rénovation Québec.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de juin 2019.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière